



2040 - MODULE TST BT - AERIEN RESEAU (AER RES) B1T

Fiche mise à jour le 01/09/2026



Site AFPPENN

1 233 €

Site Client

	Objectifs : Ce module s'inscrit dans le cursus global de formation des opérateurs TST BT validé par le comité des Travaux Sous Tension. Il décrit la formation de l'opérateur devant réaliser des travaux TST BT sur des ouvrages de type AERIEN RESEAU en parfaite maîtrise des risques d'électrisation et de court-circuit.	
	Apports théoriques : Apport théorique sur la réglementation : FD C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques, ... Apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages	
	Apports pratiques : Habillage du réseau (éléments de protection : E.P.) et les différents matériels en FT. Habillage du réseau nu et mise en œuvre de la protection de chantier de tiers (P.C.T.). Ancrage et réglage du réseau torsadé T70 dans réseau nu. Raccordement du réseau T70 sur réseau nu. Basculement de la RAS du réseau nu sur réseau torsadé avec maintien de la continuité de fourniture (mise en œuvre des shunts). Suppression par déconnexion liaison Nu / Torsadé et confection de fin de réseau.	3.5 jour(s) , 25 heures
	Pré-requis : Le module est accessible aux opérateurs ayant obtenu un avis favorable en sortie de module " AER BRT ". L'employeur s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail. L'employeur s'engage à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et pré-requis ci-après : - mettre en oeuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages FD C18-510-1 dans le type d'ouvrage considéré. - maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les réseaux aériens, branchements aériens et aéro-souterrains (habilitation B1 minimum). - maîtriser la réglementation des travaux en hauteur et savoir mettre en oeuvre différents moyens d'ascension (notamment échelles et grimpettes). La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés. Le participant doit avoir au moins 18 ans. Ces pré-requis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.	Tout opérateur appelé à réaliser des travaux sous tension.
	Modalités d'évaluation : Une évaluation théorique et pratique permettant de mesurer la progression individuelle des participants est réalisée. L'évaluation pratique est basée sur une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST. Elle est réalisée lors des différentes mises en situation et formalisée. L'évaluation théorique finale est réalisée par un quiz comportant au minimum 20 questions. L'ensemble des évaluations réalisées permettra à l'organisme de formation de délivrer un « avis après formation » conforme aux attendus du FD C 18 510 - 1. Cet Avis ouvre la possibilité pour l'employeur d'habiliter l'opérateur en tant qu'Exécutant B1T sur les ouvrages de type Aérien Réseau. Si le stagiaire ascensionne seulement avec une PEMP merci de le faire venir avec. Dans ce cas, il y aura une restriction « Uniquement PEMP ».	
	Méthodes mobilisées : Les formateurs de l'AFPPENN ont plusieurs années d'expérience en formation pour adulte. Ateliers pédagogiques reflétant la réalité terrain.	Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.